

TABLE DES MATIÈRES

	<i>PAGES</i>
AVANT-PROPOS	5
REMERCIEMENTS	11
LISTE DES CONTRIBUTEURS	15
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	17
SOMMAIRE	21

PARTIE I

LA TRANSITION ÉCONOMIQUE

<i>Développement du marché et sécurité d'approvisionnement : l'enjeu de l'adaptation des infrastructures de réseaux, par Alain FIQUET</i>	25
I. – DES DÉVELOPPEMENTS CONSÉQUENTS DU RÉSEAU DE TRANSPORT SONT INDISPENSABLES.	26
A. – <i>Accueillir de nouveaux moyens de production</i>	27
B. – <i>Fluidifier les flux et faciliter la réconciliation entre régions françaises</i>	27
C. – <i>Opérer la réconciliation géographique au niveau européen</i>	28
II. – UNE NÉCESSAIRE RATIONALISATION DES PROCÉDURES ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES REQUISES POUR LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES DE RÉSEAU	28
III. – LA NÉCESSAIRE MISE AU POINT DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE MARCHÉ	31
A. – <i>Le mécanisme de capacité.</i>	31
1. <i>L'obligation des fournisseurs</i>	32
2. <i>La certification des producteurs.</i>	33
3. <i>Échanges de capacité entre les différents acteurs</i>	33
B. – <i>Le dispositif d'interruptibilité.</i>	34
C. – <i>Le mécanisme NEBEF (Notification d'Échange de Bloc d'Effacement)</i>	35

	<i>PAGES</i>
<i>Transition énergétique, les enjeux économiques et institutionnels de l'intégration dans les réseaux, par Benoît ESNAULT</i>	39
I. – LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	40
A. – <i>La transition énergétique, processus complexe</i>	40
B. – <i>Le rôle des réseaux dans la transition énergétique</i>	42
C. – <i>Un nouveau statut pour les consommateurs</i>	44
II. – VERS UNE APPROCHE TRANSVERSALE DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE	45
A. – <i>La transition énergétique dans la législation européenne</i>	46
B. – <i>Les orientations liées à la création d'un marché intérieur concurrentiel</i>	48
C. – <i>Résoudre les problèmes de cohérence interne du cadre législatif européen</i>	50
III. – QUELLE RÉGULATION DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?	53
A. – <i>Composer avec un contexte international très changeant</i>	54
B. – <i>Développer les synergies entre acteurs et traiter les conséquences économiques de la transition énergétique</i>	55
C. – <i>Soutenir l'innovation</i>	57
 <i>L'énergie à quel(s) prix ? Tarifs réglementés versus prix du marché, par Étienne DURAND</i>	 61
I. – LA SPÉCIFICITÉ ÉLECTRIQUE FRANÇAISE SAISIE PAR L'ENTREPRISE EUROPÉENNE DE LIBÉRALISATION	65
A. – <i>Une libéralisation affectée par la particularité du parc nucléaire français</i>	65
B. – <i>Une libéralisation retardée du marché électrique français</i>	67
II. – L'EXCEPTION TARIFAIRE FRANÇAISE RATTRAPÉE PAR LA LIBÉRALISATION EUROPÉENNE DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE	70
A. – <i>Les tarifs réglementés balayés par le raz de marée européen</i>	72
B. – <i>Le chant du Cygne : une trop lente disparition des tarifs réglementés ?</i>	78
<i>Vers un changement de paradigme : l'augmentation des tarifs, gage d'une transition vers un développement énergétique durable ?</i>	84

<i>Quels réseaux d'autorités européennes de régulation pour le marché de l'énergie ?</i> , par Loïc GRARD	87
I. – INTERRÉGULATION IMPOSÉE	92
A. – <i>La création d'une Agence de coopération des régulateurs nationaux</i>	93
B. – <i>L'approfondissement de la coopération entre autorités de régulation nationales et l'Agence de coopération des régulateurs nationaux</i>	96
1. <i>Contrôle des transactions sur les marchés de gros</i>	96
2. <i>Infrastructures énergétiques transeuropéennes</i>	99
II. – INTERRÉGULATION « SOFT »	99
A. – <i>Le Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER)</i>	99
B. – <i>Interrégulation ouverte et sectorialisée</i>	100
1. <i>La réunion formelle des autorités de régulation</i>	100
2. <i>La réunion informelle des autorités de régulation sectorielles</i>	101
 <i>Concurrence et régulation : Le rôle des acteurs non spécialisés dans le secteur énergétique (Autorité de la concurrence et Conseil d'État)</i> , par Francesco MARTUCCI	 103
I. – LA TRANSITION CONCURRENTIELLE AU PROFIT DU RÉGULATEUR	105
A. – <i>La position prorégulatrice de l'Autorité de la concurrence</i>	106
1. <i>La référence aux travaux de la CRE</i>	106
2. <i>La consultation réciproque</i>	108
B. – <i>Le « rôle naturel » de la CRE dans la concurrence par les prix</i>	112
1. <i>La fixation des tarifs</i>	112
2. <i>Le mécanisme de capacité</i>	114
II. – L'ÉNERGIE JURIDICTIONNELLE AU SERVICE DES OPÉRATEURS ET DES CONSOMMATEURS	118
A. – <i>Le Conseil d'État, l'autre régulateur de l'énergie ?</i>	118
1. <i>L'activisme contentieux des acteurs spécialisés</i>	118
2. <i>L'office adapté du Conseil d'État</i>	123
B. – <i>Les aides d'État, l'autre droit de l'énergie ?</i>	132
1. <i>La notion d'aide d'État</i>	133
2. <i>La compatibilité des aides d'État</i>	136

PARTIE II
LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

<i>Les énergies fossiles, quelle(s) alternative(s) ?</i> , par Christophe KROLIK . . .	141
I. – LA RÉNOVATION DU BILAN ÉNERGÉTIQUE EUROPÉEN	146
A. – <i>La réduction des consommations d'énergie</i>	147
B. – <i>Le développement des énergies renouvelables</i>	150
II. – UNE APPROCHE RENOUVELÉE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE	153
A. – <i>L'intégration des objectifs énergétiques dans les politiques sectorielles</i>	153
B. – <i>La sophistication des moyens d'intervention</i>	155
<i>L'efficacité énergétique, quels objectifs, quelle méthode ?</i> , par Jérôme LÉPÉE	161
I. – DÉFINITION ET PÉRIMÈTRE	163
II. – LE CADRE JURIDIQUE NATIONAL	164
III. – LES OBJECTIFS	164
IV. – MOYENS ET MÉTHODES	165
V. – LES PERSPECTIVES	166
<i>Pollueur-payeur : vers une tarification « intelligente » de l'énergie ?</i> , par Christophe BARTHÉLÉMY	167
I. – LES PROBLÈMES POSÉS PAR LE PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE	168
A. – <i>Le principe du pollueur-payeur en France</i>	169
1. <i>Son insertion dans le droit français de l'environnement</i> . . .	169
2. <i>Les ambiguïtés du principe</i>	169
B. – <i>Peut-on confier à des mécanismes de marché « intelligents » le soin de fixer le coût de l'internalisation ? L'exemple de l'internalisation d'une externalité sans frontières</i>	171
II. – LA TARIFICATION « INTELLIGENTE » DE L'ÉNERGIE RÉPOND-ELLE DE MANIÈRE PERTINENTE AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ?	173
A. – <i>La question de l'intelligence de l'application du principe du pollueur-payeur dans le secteur de l'énergie</i>	173

	<i>PAGES</i>
B. – <i>La tarification et la taxation peuvent-elles être intelligentes ?</i>	174
C. – <i>L'intelligence est-elle synonyme de complexité ?</i>	177
1. <i>L'accessibilité et intelligibilité de la loi, désormais objectif de valeur constitutionnelle, est loin d'être respectée dans ce domaine.</i>	177
2. <i>Le principe d'égalité est également malmené.</i>	179
D. – <i>Exemples de tarification « intelligente ».</i>	181
E. – <i>De quelques aberrations dans les politiques tarifaires.</i>	183
 <i>Transition énergétique et contraintes environnementales. Une expérience française : l'affaire du gaz de schiste au regard de la décision du 11 octobre 2013 (QPC 2013-346) du Conseil constitutionnel, par Christian HUGLO</i>	
I. – LA PROBLÉMATIQUE	189
II. – LA PROCÉDURE DEVANT LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL	191

PARTIE III

LA TRANSITION SOCIÉTALE

<i>Quelle place pour la politique nationale de l'énergie ?</i> , par Bernadette LE BAUT-FERRARESE	197
I. – LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉNERGIE APPRÉHENDÉE PAR LE DROIT DU MARCHÉ INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE	199
A. – <i>L'applicabilité du droit du marché intérieur aux mesures relevant des politiques nationales de l'énergie</i>	200
1. <i>L'applicabilité du droit général du marché intérieur</i>	201
2. <i>L'applicabilité du droit spécial du marché intérieur</i>	202
B. – <i>L'application du droit du marché intérieur aux mesures relevant des politiques nationales de l'énergie</i>	203
1. <i>L'identification nécessaire d'une entrave.</i>	204
2. <i>La portée limitée de la démarche</i>	206
II. – LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉNERGIE SUPPLANTÉE PAR UNE POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE	207
A. – <i>Les choix énergétiques nationaux déterminés par la politique de l'Union européenne dans le domaine de l'énergie</i>	209
1. <i>L'étendue de la compétence attribuée à l'Union européenne « dans le domaine de l'énergie »</i>	209

	<i>PAGES</i>
2. <i>Les conditions d'exercice par l'Union européenne de sa compétence</i>	210
3. <i>Les modalités d'exercice par l'Union européenne de sa compétence</i>	211
B. – <i>Les choix énergétiques nationaux déterminant la politique de l'Union européenne dans le domaine de l'énergie ?</i>	215
1. <i>Les domaines réservés aux États membres en matière de politique de l'énergie.</i>	215
2. <i>Le risque de mise en cause de la cohérence de la politique de l'énergie de l'Union européenne</i>	216
<i>Les transitions énergétiques, la gouvernance européenne et les aides d'État, par Patrick THIEFFRY.</i>	223
I. – <i>UNE PRISE DE POUVOIR DANS UN CADRE INSTITUTIONNEL ÉTRANGÈRE</i>	228
A. – <i>Un cadre institutionnel peu propice à une gouvernance au niveau européen</i>	228
B. – <i>Le recours au contrôle des aides d'État, remède radical à l'absence de gouvernance européenne.</i>	231
II. – <i>L'INSTRUMENTALISATION DU CONTRÔLE DES AIDES D'ÉTAT PAR LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE</i>	234
A. – <i>Une défaillance de marché qui s'estompe pour certaines énergies renouvelables</i>	237
B. – <i>Une rigueur accrue, voire un coup fatal à certaines interventions.</i>	240
<i>La participation du public aux projets énergétiques, par Adélie POMADE</i>	245
I. – <i>UN DISCOURS EUROPÉEN FAVORABLE À LA PARTICIPATION DU PUBLIC EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE.</i>	248
A. – <i>Un engagement marqué de l'Union européenne en faveur de l'implication du public dans la politique énergétique.</i>	248
B. – <i>Une concrétisation du discours européen sur un plan national.</i>	251
II. – <i>L'OBJECTIF DE SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES, UN FACTEUR DE REMISE EN CAUSE DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS EUROPÉENS ?</i>	254
A. – <i>La politique de simplification des procédures, un risque de remise en cause de la participation du public ?</i>	254
B. – <i>Une atteinte à la participation du public constatée en matière énergétique.</i>	257